



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 26.5.2014
COM(2014) 297 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

**sur la révision de la liste des matières premières critiques pour l'UE et la mise en œuvre
de l'initiative «Matières premières»**

{SWD(2014) 171 final}

1. INTRODUCTION

La présente communication fait suite à la communication du 24 juin 2013¹ sur la mise en œuvre de l'initiative «Matières premières». Elle présente la nouvelle liste des matières premières critiques et ses conclusions donnent un aperçu des activités prévues en ce qui concerne l'initiative «Matières premières», le partenariat d'innovation européen sur les matières premières et la partie du programme Horizon 2020 concernant les matières premières.

En parallèle, un document de travail des services de la Commission résume les travaux réalisés au cours de l'année écoulée dans le cadre des trois piliers de l'initiative «Matières premières» ainsi que des activités transversales².

Dans sa communication de 2011 sur les matières premières³, la Commission a formellement adopté une liste de 14 matières premières «critiques» (c'est-à-dire des matières premières qui présentent un risque de pénurie d'approvisionnement élevé et une importance économique non négligeable) et s'est engagée à continuer à surveiller la situation pour identifier les actions prioritaires. La Commission s'est également engagée à réviser et à mettre à jour cette liste au moins tous les trois ans. Cette communication comporte donc une liste révisée des matières premières critiques pour l'Union européenne (cf. annexe 1).

La liste est utilisée pour aider à classer les besoins et actions par ordre de priorité. Par exemple, elle sert de support dans le cadre de la négociation d'accords commerciaux, de la contestation de mesures de distorsion des échanges commerciaux ou de la promotion de la recherche et de l'innovation. Nous disposons cependant de très peu d'informations sur l'utilisation réelle de cette liste par les États membres et l'industrie. Il convient également de souligner que toutes les matières premières, même celles non classées en tant que critiques, sont importantes pour l'économie européenne, et qu'une matière première spécifique et sa disponibilité pour l'économie européenne ne doivent dès lors pas être négligées sous prétexte que cette matière première n'est pas classée comme critique.

2. RÉVISION DE LA LISTE DE MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES POUR L'UE

Cette révision, la première depuis l'adoption de la liste en 2011, s'est articulée autour de trois objectifs principaux:

a) Élargir le spectre des matières premières analysées

Dans l'étude de 2013, 54 matières premières non énergétiques et non alimentaires ont été analysées (41 ont été analysées en 2010), en recourant à la même méthodologie que l'étude précédente. Ce spectre élargi inclut sept nouvelles matières abiotiques et

¹ COM(2013) 442.

² Les trois piliers sont les suivants: 1. garantir un approvisionnement équitable et durable en matières premières sur les marchés mondiaux; 2. assurer un approvisionnement durable en matières premières au sein de l'UE; 3. stimuler l'efficacité des ressources et améliorer le taux de recyclage. La Commission continuera à rendre compte de la mise en œuvre de l'initiative «Matières premières» dans le cadre des documents de travail de ses services.

³ COM(2011) 25 final «Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions – Relever les défis posés par les marchés des produits de base et les matières premières».

trois nouvelles matières biotiques (caoutchouc, pâte de bois et bois de sciage résineux). La liste de matières premières critiques de 2014 contient 13 des 14 matières premières identifiées dans l'étude précédente, et seul le tantale a été retiré de la liste (en raison d'un risque inférieur de pénurie d'approvisionnement). Six nouvelles matières premières ont été ajoutées: borates, chrome, charbon à coke, magnésite, roches phosphatées et silicium-métal.

b) Peaufiner l'analyse et utiliser des données supplémentaires

Si on la compare à l'étude de 2010, la nouvelle liste fournit davantage de détails sur les terres rares en les divisant en deux catégories, à savoir les terres rares «lourdes» et les terres rares «légères», toutes deux incluses en tant qu'entrées séparées dans la nouvelle liste. De nouvelles données européennes ont été intégrées à l'étude et une «évaluation de la chaîne de valeur» est incluse pour toutes les matières premières critiques.

c) Préserver la comparabilité avec l'étude de 2010

Afin de permettre la comparabilité avec le rapport de 2010, la méthodologie n'a pas subi de changements fondamentaux. Les nouvelles informations et perspectives, sur les chaînes d'approvisionnement en aval par exemple, ont par conséquent été utilisées pour améliorer l'analyse qualitative et non la méthodologie quantitative. Le nouveau rapport contient des recommandations relatives à un changement de méthodologie pour le prochain rapport de 2016.

La nouvelle liste figure à l'annexe 1, et comprend 20 matières premières critiques assorties de données clés pour chacune d'entre elles.

3. CONCLUSION

L'initiative «Matières premières» est un projet à moyen et long terme. Dans l'ensemble, des progrès significatifs ont été enregistrés dans la mise en œuvre de l'initiative, plus particulièrement dans les premier et troisième piliers. La plupart des actions prévues dans les deux communications ont été mises en œuvre, bien que des indicateurs permettant de surveiller les résultats fassent encore défaut. Au cours des prochaines années, le partenariat d'innovation européen désormais bien établi et le programme Horizon 2020 devraient stimuler les progrès dans toute une série de domaines.

La priorité devrait maintenant être accordée au développement du deuxième pilier, en particulier en ce qui concerne les conditions-cadre pour l'exploitation et l'amélioration de la base de connaissances dans le domaine des matières premières. Cela pourrait englober la mise en place d'une base de connaissances pan-européenne dans le domaine des matières premières non énergétiques et non agricoles à l'horizon 2020 et l'identification d'indicateurs appropriés pour mesurer les progrès.

La Commission entend préparer un document de synthèse sur l'exploitation des fonds marins au début de l'année 2015.

La Commission publiera une communication sur le partenariat d'innovation européen pour expliquer comment la Commission elle-même, les États membres, l'industrie, les universités et les ONG envisagent de travailler ensemble pour mettre en pratique le plan de mise en œuvre stratégique du PIE.

Depuis son lancement, le PIE a tenu une conférence annuelle de haut-niveau. La conférence de 2014 se tiendra en Italie à l'automne prochain. Un certain nombre d'«engagements sur les matières premières» y seront présentés.

Le processus pour la prochaine phase de programmation stratégique pour la recherche couvrant la période 2016–2018 débutera en 2014. Pour ce qui est des matières premières, l'accent sera placé sur la démonstration industrielle et les actions pilotes.

Avec la publication d'un appel à propositions le 14 février 2014, se clôturant le 10 septembre 2014, l'Institut européen d'innovation et de technologie a lancé le processus de sélection pour une communauté de la connaissance et de l'innovation (CCI) sur les matières premières. Cette CCI rassemblera des établissements d'enseignement supérieur, des organisations de recherche et des organisations professionnelles pour promouvoir la capacité d'innovation de l'UE dans le domaine des matières premières.

La réunion finale du projet de réseau européen de compétences sur les terres rares (ERECON) se tiendra fin 2014, et produira des documents sectoriels et des recommandations politiques.

Durant le reste de l'année 2014, des événements de «diplomatie des matières premières» sont prévus avec le Groenland, l'Union africaine et plusieurs pays avancés d'un point de vue technologique tels que les États-Unis et le Canada. À compter de 2015, plusieurs actions de «diplomatie des matières premières» et de développement commercial pourraient être menées auprès de partenaires non-UE en recourant au nouvel instrument de partenariat.

Conformément aux conclusions du Conseil européen de mars 2014 selon lesquelles «il y a lieu de poursuivre les efforts visant à améliorer l'accès aux marchés dans le monde entier, en facilitant l'intégration des entreprises européennes dans les chaînes de valeur mondiales et en favorisant des échanges commerciaux libres, équitables et ouverts tout en défendant avec force les intérêts de l'Union européenne, dans un esprit de réciprocité et de bénéfice mutuel. [...]D'autres mesures doivent également être prises pour garantir l'accès aux matières premières essentielles», les négociations et l'application des règles commerciales resteront une priorité absolue, avec un accent particulier sur les négociations TTIP avec les États-Unis.

Enfin, s'agissant du troisième pilier, la grande priorité de 2014 sera de réviser la politique en matière de déchets, y compris les objectifs.

Annexe 1

Liste des matières premières critiques

Les 20 matières premières énumérées ci-dessous sont essentielles, car elles sont exposées à un risque accru de pénurie d'approvisionnement et exercent un impact plus important sur l'économie que la plupart des autres matières premières. Le tableau indique clairement que la Chine est le pays le plus influent en termes d'approvisionnement mondial de ces 20 matières premières critiques. Plusieurs autres pays dominent l'approvisionnement de matières premières spécifiques, par exemple le Brésil (niobium). L'approvisionnement d'autres matières, par exemple les métaux du groupe du platine et les borates, est plus diversifié mais toujours concentré. Très souvent, cette concentration de la production est d'autant plus problématique qu'elle va de pair avec une faible substituabilité et des taux de recyclage bas.

Matières premières	Principaux producteurs (2010, 2011, 2012)	Principales sources d'importations dans l'UE (principalement 2012)	Indice de substituabilité*	Taux de recyclage des matières en fin de vie **
Antimoine (Stibine)	Chine 86 %	Chine 92 % (forme brute et en poudre)	0,62	11 %
	Bolivie 3 %	Viêt Nam 3 % (forme brute et en poudre)		
	Tadjikistan 3 %	Kirghizstan 2 % (forme brute et en poudre); Russie 2 % (forme brute et en poudre)		
Béryllium	États-Unis 90 %	États-Unis, Chine et Mozambique ⁴	0,85	19 %
	Chine 9 %			
	Mozambique 1 %			
Borates	Turquie 41 %	Turquie 98 % (borates naturels) et 86 % (borates raffinés)	0,88	0 %
	États-Unis 33 %	États-Unis 6 %, Pérou 2 % (borates raffinés); Argentine 2 % (borates naturels)		
Chrome	Afrique du Sud 43 %	Afrique du Sud 80 %	0,96	13 %
	Kazakhstan 20 %	Turquie 16 %		
	Inde 13 %	Autres 4 %		
Cobalt	RDC 56 % ↑	Russie 96 % (minerais de cobalt et leurs concentrés)	0,71	16 %

⁴ Soumis à de fortes fluctuations.

	Chine 6 %; Russie 6 %; Zambie 6 %	États-Unis 3 % (minerais de cobalt et leurs concentrés)		
Charbon à coke	Chine 53 %	États-Unis 41 %	0,68	0 %
	Australie 18 %	Australie 37 %		
	Russie 8 %; États-Unis 8 %	Russie 9 %		
Spath fluor (fluorine)	Chine 56 %	Mexique 48 % ↑	0,80	0 %
	Mexique 18 %	Chine 13 % ↓		
	Mongolie 7 %	Afrique du Sud 12 % ↓		
Gallium ⁵	Chine 69 % (raffiné)	États-Unis 49 %	0,60	0 %
	Allemagne 10 % (raffiné)	Chine 39 %		
	Kazakhstan 6 % (raffiné)	Hong Kong 8 %		
Germanium	Chine 59 % ↓	Chine 47 % ↓	0,86	0 %
	Canada 17 %	États-Unis 35 %		
	États-Unis 15 %	Russie 14 %		
Indium	Chine 58 %	Chine 24 % ↓	0,82	0 %
	Japon 10 %	Hong Kong 19 % ↑		
	Corée 10 %	Canada 13 %		
	Canada 10 %	Japon 11 %		
Magnésite	Chine 69 %	Turquie 91 %	0,72	0 %
	Russie 6 %; Slovaquie 6 %	Chine 8 %		
Magnésium	Chine 86 % ↑	Chine 91 % ↓	0,64	14 %
	Russie 5 %	Israël 5 %		
	Israël 4 %	Russie 2 %		
Graphite naturel	Chine 68 %	Chine 57 % ↓	0,72	0 %
	Inde 14 %	Brésil 15 %		
	Brésil 7 %	Norvège 9 %		
Niobium	Brésil 92 %	Brésil 86 % (Ferro- niobium)	0,69	11 %
	Canada 7 %	Canada 14 % (Ferro- niobium)		
Roches	Chine 38 %	Maroc 33 %	0,98	0 %

⁵ Le gallium est un sous-produit; les meilleures données disponibles font référence à la capacité de production, et non à la production en tant que telle.

phosphatées	États-Unis 17 %	Algérie 13 %		
	Maroc 15 %	Russie 11 %		
Métaux du groupe du platine	Afrique du Sud 61 % ↓	Afrique du Sud 32 % ↓	0,83	35 %
	Russie 27 % ↑	États-Unis 22 % ↑		
	Zimbabwe 5 %	Russie 19 % ↓		
Terres rares lourdes	Chine 99 %	Chine 41 % (toutes les terres rares) Russie 35 % (toutes les terres rares) États-Unis 17 % (toutes les terres rares)	0,77	0 %
	Australie 1 %			
Terres rares légères	Chine 87 %		0,67	0 %
	États-Unis 7 %			
	Australie 3 %			
Silicium-métal	Chine 56 %	Norvège 38 %	0,81	0 %
	Brésil 11 %	Brésil 24 %		
	États-Unis 8 %; Norvège 8 %	Chine 8 %		
	France 6 %	Russie 7 %		
Tungstène (Wolframium)	Chine 85 %	Russie 98 %↑	0,70	37 %
	Russie 4 %	Bolivie 2 %		
	Bolivie 2 %			

Les six nouvelles matières premières critiques apparaissent en gris foncé dans le tableau ci-dessus. Contrairement au rapport de 2010, les terres rares lourdes, les terres rares légères et le scandium ont été évalués séparément et non en tant que groupe unique de «terres rares». Les terres rares lourdes et légères sont en gris clair.

Pour les principaux producteurs et les principales sources d'importations dans l'UE, les flèches indiquent une augmentation ou une diminution d'environ 10 points de pourcentage depuis le rapport de 2010 sur les matières premières critiques.

Notes:

(*) L'«indice de substituabilité» est une mesure de la difficulté à substituer la matière première, calculé et pondéré à travers toutes les applications. Les valeurs vont de 0 à 1, 1 correspondant à une matière la moins substituable.

(**) Le «taux de recyclage des matières en fin de vie» mesure la proportion de métaux et de produits métalliques qui sont produits à partir de métaux ferreux en fin de vie et d'autres résidus à faible teneur en métaux dans les métaux ferreux en fin de vie de par le monde.

Source: données extraites du rapport de 2014 intitulé «Critical raw materials for the EU», élaboré par le groupe de travail ad hoc du groupe d'experts sur l'approvisionnement en matières premières chargé de définir les matières premières critiques.